

DECISION PORTANT FIXATION DES TARIFS DES CIMETIERES

Adm N° 2023 – 72

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022, complétant les délibérations des 23 juillet 2020 et 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 2°,

Considérant l'intérêt de fixer les tarifs des cimetières,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Les tarifs des cimetières sont fixés comme suit :

Vente de concessions et de places en columbarium, location du caveau provisoire		
Concession de 1 m ² (cavurne)	15 ans	150.00 €
	30 ans	300.00 €
	50 ans	600.00 €
Concession de 2 m ²	15 ans	200.00 €
	30 ans	400.00 €
	50 ans	1 000.00 €
Concession de 3 m ²	15 ans	250.00 €
	30 ans	500.00 €
	50 ans	1 500.00 €
Concession de 4 m ²	15 ans	350.00 €
	30 ans	700.00 €
	50 ans	2 000.00 €
Concession de 5 m ²	15 ans	500.00 €
	30 ans	1 000.00 €
	50 ans	4 000.00 €
Columbarium	2 places	15 ans
		30 ans
		50 ans
	3 places	15 ans
		30 ans
		50 ans
	4 places	15 ans
		30 ans
		50 ans
Caveau provisoire (Durée maximale de 6 mois)	Droit de dépôt	
	60 premiers jours (par jour)	
	Du 61 ^{ème} au 90 ^{ème} jour (par jour)	
	Au-delà du 90 ^{ème} jour (par jour)	

TAXE D'INHUMATION

	Tarifs
Taxe d'inhumation (caveau-columbarium) ou de réinhumation	50.00 €

DISPERSION DES CENDRES

	Tarifs
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	150.00 €

PRESTATIONS REALISEES PAR LE PERSONNEL MUNICIPAL

	Tarifs
Ouverture du caveau provisoire	130.00 €
Ouverture de tombale	300.00 €
Ouverture de porte	250.00 €
Ouverture de columbarium	150.00 €
Creusement d'une fosse à la main	750.00 €
Creusement d'une fosse à la mini pelle	500.00 €
Exhumation d'une fosse	800.00 €
Evacuation des déchets	50.00 €

FOURNITURE DE MATERIAUX

	Tarifs
Porte de columbarium	150.00 €
Plancher de caveau, le mètre linéaire	15.00 €

ARTICLE 2 – DUREE

Les présents tarifs sont applicables à compter du 1^{er} août 2023.

ARTICLE 3 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 4 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 07 juillet 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ.